



CHAMPIONNAT DE FRANCE NATIONAL U18

Saison 2018/2019

1- PRINCIPES GENERAUX

a) Fonctionnement général

Le championnat de France NATIONAL U18 s'organise en trois phases :

- Une **phase de brassages**, organisée en septembre 2018 par chaque ligue ou regroupement de ligues, lesquelles doivent transmettre un nombre de qualifiés pour la phase qualificative défini au préalable par la F.F.R. ;
- Une **phase qualificative**, gérée par la F.F.R, regroupant 96 équipes, lesquelles sont soit directement qualifiées pour la phase qualificative, soit reversées à l'issue des brassages ELITE-CRABOS, soit qualifiées à l'issue de la phase de brassages NATIONAL U 18, selon les critères définis ci-après ;
- Une **phase finale**, dont le vainqueur est sacré champion de France NATIONAL U18

b) Les 32 équipes qualifiées directement

Les équipes qualifiées directement pour la phase qualificative correspondent aux 32 équipes des 16^{ème} de finale de Championnat de France Balandrade 2017-2018.

Liste des 32 équipes qualifiées directement (*)

| NOUVELLE AQUITAINE | |
|--------------------|----------------------------------|
| 1 | C A LORMONT HAUTS DE GARONNE |
| 2 | C A PERIGOURDIN |
| 3 | PEYREHORADE SPORTS |
| 4 | U S TYROSSE |
| 5 | U S BERGERACOISE VALLEE DORDOGNE |
| 6 | U S NAFARROA |
| 7 | F C OLORON |

| OCCITANIE | |
|-----------|-----------------------------|
| 8 | U.S.MONTAUBAN |
| 9 | A S TOURNEFEUILLE |
| 10 | S O MILLAU |
| 11 | R C AUCH |
| 12 | R C NARBONNE MEDITERRANEE |
| 13 | BLAGNAC SPORTING CLUB RUGBY |
| 14 | STADE BAGNERAIS |

| SUD EST | |
|---------|--------------------------|
| 15 | RAS SUD GRENOBLOIS U18 |
| 16 | U S ISSOIRIENNE |
| 17 | U S MEYZIEU |
| 18 | U S ANNECY |
| 19 | U S BRESSANE |
| 20 | RUGBY CLUB DRAGUIGNAN |
| 21 | U S SEYNOISE |
| 22 | RAS CRAG |
| 23 | R C CHATEAURENARD |
| 24 | A S VILLEURBANNAISE E.L. |

| NORD EST | |
|----------|-----------------------|
| 25 | VERSAILLES/VELIZY M18 |
| 26 | STADE FRANÇAIS PARIS |
| 27 | PARIS UNIVERSITE CLUB |
| 28 | A S MACONNAISE |
| 29 | UNION BSC M18 |
| 30 | STADE DIJON COTE D'OR |

| GRAND OUEST | |
|-------------|----------------------|
| 31 | SAINT NAZAIRE OVALIE |
| 32 | LE STADE NANTAIS |

(*) NB : Les équipes en rouge participent aux brassages de la compétition ELITE-CRABOS, et leur participation au championnat NATIONAL U18 dépendra donc de leurs résultats lors de cette phase de brassages.



2- PARTICIPANTS

Le championnat de France NATIONAL U18 est ouvert aux équipes dont les licenciés sont âgés de moins de 18 ans, à savoir les joueurs nés en 2000 (entre le 01/09 et le 31/12), 2001 et 2002.

IMPORTANT : Les joueurs nés entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2000 ne peuvent évoluer dans la compétition U18 NATIONAL que jusqu'à la date anniversaire (non incluse) de leurs 18 ans.

Qualifications particulières : conformément à l'article 235-3 des règlements généraux de la FFR, chaque équipe aura un nombre maximum autorisé de joueurs pour participer à cette compétition. Ce nombre s'élève à 35 joueurs pour la saison 2018-2019. Ne sont pas compris dans le nombre indiqué les 5 joueurs au maximum par classe d'âge pour lesquels le club concerné est une seconde association au sens de l'article 223 des RG FFR.

IMPORTANT : La saisie des joueurs autorisés à évoluer dans la compétition sur Ovale 2.0 est de la responsabilité des associations. En application de l'article 235-3 des règlements généraux de la FFR, la carte de qualification du joueur doit mentionner la(les) compétition(s) dans laquelle il est autorisé à évoluer. Il appartient ainsi aux associations de veiller à la bonne saisie des joueurs et à l'édition de leur carte de qualification pour le jour de la rencontre où le joueur est appelé à disputer.

Cette mesure relative aux qualifications particulières s'applique à compter de la 1^{ère} journée de la phase qualificative de la compétition, soit à compter du 6 octobre 2018.

Un tutoriel spécifique relatif au processus de saisie des joueurs autorisés à évoluer dans une compétition sera communiqué aux associations avant le 15 septembre 2018.

3- PHASE DE BRASSAGES

a) Organisation générale

Pour la saison 2018/2019, les brassages NATIONAL U18 sont organisés par les ligues ou regroupements de ligues, qui devront transmettre à la commission des Epreuves Fédérales (competitions@ffr.fr) le nom des qualifiés pour la phase qualificative du championnat NATIONAL U18 **au plus tard le 24 septembre 2018.**

Le tableau du nombre d'associations qualifiées pour la phase qualificative du championnat de France NATIONAL U18 par ligue ou regroupement de ligues figure en annexe 1 du présent livret.

NB : chaque regroupement de ligues désignera une ligue gestionnaire du regroupement, qui aura en charge la gestion et le suivi de la phase de brassage concernée. Les ligues gestionnaires des brassages devront être communiquées à la F.F.R. au plus tard le 30 juin 2018.

Tous les matchs de brassages devront se dérouler sur terrain neutre.

b) Equipes participantes

Participent à cette phase de brassages :

- Toutes les équipes dont l'équipe « une » seniors évolue en 1^{ère} Division Fédérale, qui n'ont pas participé aux 16^{ème} de finale Balandrade 2017-2018 et qui n'est pas qualifiée en ELITE-CRABOS (phase qualificative ou phase de brassages).



- Toutes les associations de divisions fédérales, de séries régionales, de rassemblements de comités départementaux ou de bassins ayant fait acte de candidature auprès de leurs ligues et/ou regroupements de ligues.



Annexe 1

SAISON 2018/2019

NOMBRE D'ASSOCIATIONS QUALIFIÉES PAR LIGUE OU REGROUPEMENT DE LIGUES EN PHASE QUALIFICATIVE DU CHAMPIONNAT NATIONAL U18

| LIGUES | Participants brassages Elite *1 | Qualifiés directs en National U18 *2 | Nombre de clubs de 1DF devant participer obligatoirement aux brassages National U18 *3 | Nombre de qualifiés à communiquer en National U18 *4 | Nombre de remplaçants (liste complémentaire) *5 | Nombre total de clubs par ligue |
|---|------------------------------------|---|---|---|--|---------------------------------|
| OCCITANIE | 4 | 5 | 10 | 15 | 4 | 24 |
| NOUVELLE AQUITAINE | 5 | 5 | 9 | 14 | 5 | 24 |
| SUD EST (VOIR PROVENCE ALPES COTE D'AZUR, CORSE, AUVERGNE RHONE ALPES) | 4 | 9 | 7 | 11 | 4 | 24 |
| NORD EST (VOIR ILE DE FRANCE, BOURGOGNE FRANCHE COMTE, GRAND EST, HAUT DE FRANCE) | 2 | 5 | 2 | 9 | 2 | 16 |
| GRAND OUEST (VOIR CENTRE, PAYS DE LA LOIRE, BRETAGNE, NORMANDIE) | 1 | 2 | 2 | 5 | 1 | 8 |

1* Participants aux brassages Elite-CRABOS

2* Clubs directement qualifiés en phase qualificative de NATIONAL U18 saisons 2018-2019

3* Clubs de 1DF devant obligatoirement disputer les brassages NATIONAL U18

4* Nombre de qualifiés issus des brassages à communiquer à la FFR au plus tard le 24 septembre 2018.

5* Liste complémentaire de clubs issus des brassages, appelés à remplacer des clubs qualifiés en ELITE - CRABOS



Annexe 2

Répartition du nombre de participants par ligues en ELITE-CRABOS

| LIGUES | Nombre de participants |
|-------------------------|------------------------|
| Occitanie | 4 |
| Auvergne Rhône Alpes | 4 |
| Ile de France | 1 |
| Bourgogne Franche Comté | 1 |
| Bretagne | 1 |
| Nouvelle Aquitaine | 5 |